

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES CHENAUX
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANNE-DE-LA-PÉRADE**

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION, suite à l'adoption du premier projet de règlement numéro 2012-325 modifiant le règlement de zonage numéro 2008-262, une assemblée publique de consultation a lieu en date du 4 juin 2012, à 19 h 00, au Centre communautaire, situé au 100, rue de la Fabrique, et dûment convoquée par avis public en date du 23 mai 2012.

Ordre du jour

1. Ouverture de l'assemblée publique
2. Présentation du projet de règlement
3. Période de questions et commentaires
4. Clôture de l'assemblée publique

1. Ouverture de l'assemblée publique

- Mot de bienvenue

Monsieur le maire Yvon Lafond informe le but de cette assemblée publique de consultation.

- Explication des étapes

2. Présentation du projet de règlement

Présentation du projet de règlement numéro 2012-325 modifiant le règlement de zonage numéro 2008-262.

Le maire Yvon Lafond présente le projet de règlement et explique en résumé qu'elles sont les modifications qui seront apportées dans le règlement de zonage, soit :

La modification au règlement de zonage a pour objet d'autoriser les maisons mobiles à des fins agricoles dans la zone 207-A.

La grille de spécifications de la zone 207-A est modifiée afin d'y autoriser l'usage de la maison mobile à des fins agricoles.

Le projet de règlement de zonage contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

3. Période de questions et commentaires

Aucune intervention.

4. Clôture de l'assemblée publique

Monsieur le maire Yvon Lafond déclare la levée de l'assemblée publique à 19 h 03.

Yvon Lafond
Maire

René Roy
Directeur général et secrétaire-trésorier